

• **Réhabilitation Mairie / Salle des fêtes : choix de la CAO**

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres le 8 décembre 2016 concernant les travaux de réhabilitation de la Mairie / Salle des Fêtes, le Conseil Municipal entérine les conclusions et le choix de la Commission d'Appel d'Offres à savoir :

- Lot 1 «Terrassement VRD» pour un montant de 38 035,80 € TTC : Broglio (Corcieux)
- Lot 2 «Gros œuvres» pour un montant de 167 221,38 € TTC : Biehlmann (Saint-Dié-des-Vosges)
- Lot 3 «Charpente» pour un montant de 25 578,36 € TTC : Valence Sarl (Mortagne)
- Lot 4 «Couverture» pour un montant de 30 459,60 € TTC : Valence Sarl (Mortagne)
- Lot 5 «Isolation extérieure» pour un montant de 64 279,13 € TTC : Lenoir F et N (Rambervillers)
- Lot 6 «Etanchéité» pour un montant de 31 802,40 € TTC : Avenir Toiture Vosges (Xonrupt)
- Lot 7 «Menuiseries extérieures» pour un montant de 45 706,80 € TTC : MCV (Granges)
- Lot 8 «Menuiseries intérieures» : Non attribué (nouvelle consultation en cours)
- Lot 9 «Menuiseries alu-serrurerie» pour un montant de 66 209,04 € TTC : Laugel et Renouard (Saint-Dié-des-Vosges)
- Lot 10 «Plâtrerie isolation» : Non attribué (nouvelle consultation en cours)
- Lot 11 «Chauffage plomberie ventilation» pour un montant de 192 854,46 € TTC : Brocard (Saint-Dié-des-Vosges)
- Lot 12 «Electricité» pour un montant de 73 543,20 € TTC : Mangel Sarl (Ferdrupt)
- Lot 13 «Chapes revêtements de sols» pour un montant de 53 160 € TTC : Francesconi Sarl (Remomeix)
- Lot 14 «Peinture revêtements muraux» pour un montant de 12 360,07 € TTC : PIDC (Saint-Dié-des-Vosges)
- Lot 15 «Espaces verts plantations» pour un montant de 14 287,14 € TTC : Pernot Du Breuil (Anould)

Révision annuelle des loyers des appartements et garages communaux

Le Conseil municipal décide une augmentation regroupant les deux années 2015 et 2016 soit une progression de 0,0042 € le m² portant le coût de celui-ci de 3,02 € à 3,0242 € TTC, soit au 1^{er} janvier 2017 : T2 de 64 m² : 193,55 €, T4 de 83 m² : 251 € et T4 de 93 m² : 281,25 €. Le Conseil municipal décide de maintenir la location des garages à 39,52 € par mois.

Acquisition d'une parcelle à la SAFER de Lorraine

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de la parcelle C n°23 au lieu-dit «Cheminances» d'une surface de 44a 10 ca de futaies résineuses au prix de 2 142 € HT.

Opération ravalements de façades : subventions communales

Dans le cadre du programme de soutien aux ravalements de façades, le Conseil municipal accepte le versement de deux subventions pour l'année 2016 (677,31 € et 1 375 €).

Passage en non valeur sur le Budget Général M 14

Suite à la demande de la Trésorerie GPL de Saint-Dié-des-Vosges, le Conseil municipal accepte le passage en non valeur de 144 € pour l'exercice 2012.

Passage en non valeur sur le Budget de l'Eau M 49

Suite à la demande de la Trésorerie GPL de Saint-Dié-des-Vosges, le Conseil municipal accepte le passage en non valeur de 164,41 € correspondant à plusieurs factures d'eau non payées pour les exercices 2011, 2012, 2013, 2014 et 2016.

Décision modificative n°1 sur le Budget de la Forêt

Le Conseil municipal donne son accord pour le transfert suivant :

BUDGET DE LA FORÊT

Dépenses de fonctionnement :

- chapitre 011

compte 60633 «fournitures voirie» - 1 090 €

compte 6226 «honoraires» - 510 €

compte 6241 «transports de biens» - 730 €

compte 6251 «voyages et déplacements» - 100 €

compte 6281 «concours divers» - 360 €

- chapitre 022

compte 022 «dépenses imprévues» - 1 710 €

- chapitre 65

compte 6522 «excédent des budgets annexes» + 4 500 €

BUDGET PRINCIPAL M 14

Recette de fonctionnement :

- chapitre 75

compte 7551 «excédent des budgets annexes» + 4 500 €

Mise en place du temps partiel pour les agents titulaires, stagiaires et non titulaires

Le Conseil municipal accepte d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité après avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion 88 et précise qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles en fonction des contraintes liées au bon fonctionnement des services selon les conditions suivantes :

- le temps partiel peut être organisé dans le cadre hebdomadaire
- les quotités du temps partiels sont fixées au cas par cas entre 50 et 99 % de la durée hebdomadaire de service exercé par un agent du même grade à temps plein
- la durée des autorisation est fixée à un an. Le renouvellement se fait par tacite reconduction dans la limite de trois ans. A l'issue de cette période, l'autorisation de demande de travail à temps partiel doit faire l'objet d'une demande

Engagement pour la mise en place du RIFSEEP sur l'année 2017

Le Conseil municipal décide de maintenir le régime indemnitaire existant pour l'ensemble des agents de la commune de Saulcy-sur-Meurthe, et s'engage à mettre en place progressivement, selon la qualification des postes le nouveau régime RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) au plus tard pour le 31 décembre 2017.

Fermeture d'un poste d'agent de maîtrise principal suite à un départ en retraite

Le Conseil municipal donne son accord pour la fermeture d'un poste d'agent de maîtrise principal devenu vacant au 1^{er} décembre 2016 suite à un départ en retraite.

Titularisation d'une employée après sa période de stage

Le Conseil municipal donne son accord pour la titularisation d'un agent à compter du 1^{er} janvier 2017 en qualité d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet dans la filière scolaire et périscolaire.

CCSDDV : approbation du rapport définitif 2016 de la CLECT

Après la lecture du rapport pour l'année 2016 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges, le Conseil municipal approuve le dit rapport.

Dénomination d'un chemin privé nouvellement borné en détachement de la parcelle AE218

Suite au bornage nécessaire de la servitude de passage pour les parcelles AE n°604 et AE n°605, un chemin de 112 mètres sur 4 mètres de large devient la parcelle AE n° 609. Le Conseil municipal décide de nommer cette voie privée communale «Chemin privé Michel Bulle» en mémoire du jeune sergent-pilote des Forces Aériennes Françaises Libres décédé à 20 ans le 17 janvier 1941 en Angleterre.

Renouvellement de la convention de Médecine de Prévention du Centre de Gestion

Le Conseil municipal décide le renouvellement d'adhésion à la convention de médecine préventive destinée aux agents de la commune conclue avec le Centre de Gestion des Vosges en 2015.